



Charte associative Lorraine de l'aide à domicile

1. Qui sommes-nous ?

Hommes et femmes, tous acteurs associatifs à but non lucratif de l'aide à domicile en Lorraine.

2. Pourquoi une charte d'engagement ?

L'objectif est de mobiliser le secteur associatif de l'aide à domicile en Lorraine, le faire participer à la construction de sa nouvelle image, tout en le questionnant sur ses pratiques, lui permettre de réaffirmer ses valeurs et son engagement auprès de la personne aidée et lui donner les outils pour se démarquer positivement de la concurrence privée lucrative ou de l'emploi direct.

Les effets attendus sont la consolidation et le développement des emplois de qualité et une meilleure organisation des acteurs associatifs du secteur de l'aide à domicile, garant de leur pérennité et de leur développement.

3. Les valeurs défendues par la charte

Les signataires de la charte se reconnaissent dans les valeurs fondamentales que sont la primauté de la personne et la non lucrativité. L'usager est au cœur de leur projet et de leurs actions. Les acteurs associatifs signataires de la charte souhaitent également promouvoir les valeurs suivantes :

- le respect de la personne
- l'écoute
- le libre choix du projet de vie de la personne
- la proximité géographique
- la qualité des prestations
- l'adaptabilité
- la réactivité
- l'accessibilité des services à tous, sans discrimination
- le maintien du lien social
- la lisibilité de l'offre

4. Les objectifs partagés par les signataires

- mieux servir l'intérêt général
- garantir les valeurs de primauté de la personne et de non lucrativité
- mettre en commun les atouts
- faciliter une meilleure reconnaissance des acteurs associatifs de l'aide à domicile auprès des professionnels prescripteurs et du grand public

5. Principes généraux

5.1. Qui signe ?

Les présidents d'associations, de fédérations ou de regroupements associatifs d'aide à la personne, adhérents à l'Uriopss Lorraine. Les représentants légaux des associations, en apposant leur signature, s'engagent à respecter l'ensemble de la charte. Chaque association sera représentée par son président ou son directeur ou toute personne ayant officiellement délégation (liste des signataires annexée à la charte).

5.2. Qui anime ?

De par son rôle d'accompagnateur et de représentant des associations lorraines sanitaires et sociales, l'Uriopss prend en charge l'animation du présent regroupement autour de cette charte d'engagement.

5.3. Les droits et obligations des associations signataires

Les associations signataires s'engagent à montrer leur professionnalisme et à défendre les valeurs exprimées plus haut par une démarche de professionnalisation et l'application des outils suivants :

- livret d'accueil à destination des bénéficiaires des services
- règlement de fonctionnement
- grille tarifaire

Les signataires s'engagent également à la mise en place de démarches structurées d'évaluation des besoins et de suivi des interventions. Ils se doivent d'appliquer et de respecter la convention collective et de mettre en œuvre les procédures adéquates pour garantir la bonne formation des personnels. Preuve de leur engagement, ces différents points font l'objet d'une présentation dans le dossier de candidature joint à la présente charte.

En contre partie de ces engagements, les signataires de la charte peuvent disposer de la mutualisation des moyens mise en place, de la mise en réseau des informations, de l'utilisation d'un « label » identifiant le présent regroupement, des effets d'une campagne de communication programmée pour défendre les valeurs associatives de l'aide à domicile.

Les associations lorraines, signataires de la charte, peuvent ainsi utiliser l'appellation « charte associative de l'aide à domicile lorraine » sur leurs outils de communication et figurer, en tant que prestataire de service, dans les différents documents de promotion de cette charte.

5.4. Critères d'accessibilité à la charte

Pour accéder à la signature de la charte et garantir son efficacité, les associations doivent adhérer à l'Uriopss Lorraine et bénéficier de deux ans d'exercice dans les missions de services à la personne. Dans le champ sanitaire, social et médico-social, l'agrément qualité est exigé.

Un dossier de candidature est à compléter et à retourner à l'Uriopss Lorraine qui garantit la complète confidentialité des informations recueillies. Il sera examiné par le comité de vigilance de la charte dont le fonctionnement est détaillé au chapitre 6 de la présente charte. En vertu des valeurs défendues par la charte d'engagement et des droits et obligations des signataires, le comité de vigilance se réserve le droit de refuser la candidature, non sans avoir motivé sa décision et pris l'attache de la structure concernée au préalable.

5.5. Critères d'exclusion

Dans le cas où une association signataire ne respecterait pas de façon avérée les engagements décrits dans l'article 5.3, le comité de vigilance se réserve le droit d'exclure l'association des membres signataires de la charte. L'association exclue perdrait ainsi tout droit d'exploitation de la charte, de son appellation et de son logo.

Sera considérée également comme incompatible avec les valeurs défendues par la charte, toute activité exercée de façon lucrative.

6. Principes de fonctionnement

6.1. Représentants ou mandataires

L'Uriopss Lorraine représente les intérêts de la présente charte et de ses signataires. Un comité de vigilance a été constitué chargé de veiller à la bonne utilisation de la charte, sa promotion, son évolution.

6.2. Composition et fonctionnement du comité de vigilance

Le comité de vigilance est composé de cinq associations signataires de la charte et d'un représentant de l'Uriopss Lorraine. Les partenaires financeurs de la charte, les enseignes de l'économie sociale, partenaires des organisations syndicales, participent au comité de vigilance en qualité d'invités et disposent d'un avis consultatif.

Il est chargé d'examiner et de valider les dossiers de candidature à la signature de la charte d'engagement. En vertu des valeurs défendues par la charte d'engagement et des droits et obligations des signataires, le comité de vigilance se réserve le droit de refuser la candidature, non sans avoir motivé sa décision et pris l'attache de la structure concernée au préalable.

Le comité de vigilance se réunit au minimum une fois par an et autant de fois que nécessaire. Ses membres sont renouvelés tous les trois ans sur candidature volontaire, élus par les signataires de la charte qui auront à cœur de privilégier la représentativité géographique du territoire lorrain et l'hétérogénéité des structures.

7. Organisation d'actions collectives

Le comité de vigilance a en charge la recherche et la valorisation des actions collectives engagées par les signataires de la charte. La coordination des actions est effectuée par l'Uriopss Lorraine en lien avec les comités de pilotage formés.

Il s'agit d'entrer dans une autre logique de la prestation de service, d'élargir les prestations proposées, de les redéfinir. Pour accompagner les changements et permettre aux associations de valoriser leur savoir-faire et de pérenniser leurs actions, il conviendra de réfléchir collectivement sur les thèmes de la certification, notamment à la norme NF des services, la mutualisation d'informations, d'outils et de moyens, la recherche d'un meilleur service pour une meilleure prise en charge de la personne aidée.

8. Communication

8.1. Les objectifs

Les objectifs de communication doivent être en parfaite cohérence avec les objectifs de la présente charte. La promotion des valeurs associatives, des services associatifs et de leurs actions en est l'objet principal :

- Se distinguer positivement des autres formes de prestations de services (privé lucratif et emploi direct), en affirmant la valeur ajoutée associative et la pertinence des réseaux existants (coordination, complémentarité avec les autres intervenants, couverture géographique, liens...)
- Promouvoir les métiers de l'aide à domicile et le secteur associatif dont ils dépendent, les deux interagissant.

A travers une campagne de communication, l'ensemble des acteurs associatifs rencontrés lors de l'étude préalable menée par l'Uriopss Lorraine souhaite :

- promouvoir la qualité des services,
- défendre les valeurs partagées par le non lucratif,

- valoriser les métiers de l'aide à domicile,
- démontrer la « plus-value associative »,
- clarifier l'offre de services,

8.2. Utilisation du logo « charte associative lorraine de l'aide à domicile »

Pour faciliter la reconnaissance des acteurs associatifs de l'aide à domicile, une identité visuelle commune a été créée et est présente sur l'ensemble des documents de communication du regroupement. Faisant office de « label », ce logo décline les valeurs d'engagement associatives et le concept d'aide à domicile.



L'utilisation de cette appellation est restreinte aux outils de promotion et de communication du présent regroupement et aux associations signataires de la charte, à leurs propres outils de promotion et de communication, preuve de leur engagement à défendre les valeurs associatives et à œuvrer pour une meilleure prise en charge de la personne aidée.

9. Veille informationnelle et/ou concurrentielle

Chaque membre signataire de la présente charte s'engage à fournir aux autres membres toute information utile au développement du regroupement. L'Uriopss Lorraine assure le relais de ces informations et s'engage, au titre de leur adhésion, à communiquer aux associations de l'aide à domicile en Lorraine toute information recueillie dans le réseau Uniopss/Uriopss et lors de ses différentes représentations auprès des instances régionales.

10. Adoption et modification de la charte

Les associations signataires s'engagent à respecter ses principes définis dans les différents articles de la charte. Selon l'évolution du secteur de l'aide à domicile, cette charte est susceptible d'évoluer et d'être modifiée pour répondre aux attentes et aux besoins des acteurs associatifs lorrains. Toute modification devra être soumise au préalable au comité de vigilance, garant du contenu de la charte.

La charte d'engagement des acteurs associatifs de l'aide à domicile en Lorraine a été conçue par l'Uriopss Lorraine, à la demande et avec la participation active des associations lorraines d'aide à domicile adhérentes à l'Uriopss Lorraine.

Elle a pour objectif d'identifier et de valoriser les bonnes pratiques associatives en matière d'aide à la personne dans le secteur sanitaire, social et médico-social.



Contact :

Uriopss Lorraine

2 rue Joseph Piroux 54140 Jarville-la-Malgrange Tél 03.83.59.32.69 Fax 03.83.59.32.70 Email : accueil@uriopss-lorraine.asso.fr
www.uriopss-lorraine.asso.fr